

PAR COURRIEL :




Objet : *Demande d'accès à l'information*



La présente lettre fait suite à votre demande d'accès reçue le 5 août 2024.

Nous avons procédé à l'examen de celle-ci et voici les éléments de réponse pertinents :

À titre de journaliste pour Le Devoir, j'aimerais vous adresser cette demande d'accès à l'information visant à obtenir des données sur les surplus/déficits accumulés par votre CSS dans les dernières années en ce qui concerne les mesures protégées et décentralisées. Je vous envoie en pièce jointe un document fourni par le CSSDM à titre de référence quant à l'information que je souhaite obtenir, soit les sommes non utilisées et la part (%) que celles-ci représentent du budget total allouées pour chacune de ces mesures protégées ou décentralisées.

Voici mes questions:

- 1. Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2018-2019 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veuillez consulter les tableaux en annexe.
- 2. Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2019-2020 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veuillez consulter les tableaux en annexe.
- 3. Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2020-2021 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veuillez consulter les tableaux en annexe.

4. **Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2021-2022 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veillez consulter les tableaux en annexe.
5. **Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2022-2023 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veillez consulter les tableaux en annexe.
6. **Obtenir auprès de votre centre de services scolaire la version 2023-2024 du document portant sur le sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de formation générale des jeunes, ou son équivalent.**
Veillez consulter les tableaux en annexe.

Je vous prie de recevoir  l'expression de mes sentiments distingués.

Nadine Nsengiyumva

Avocate et responsable de l'accès à l'information

p.j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006
Mise à jour le 20 septembre 2006

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024*

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2023-2024	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	110 945 \$	145 603 \$	150 909 \$	59%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	100 812 \$	113 630 \$	117 439 \$	55%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	35 411 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	32 580 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	32 821 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHOAA	467 486 \$	716 775 \$	802 910 \$	68%
M 15379	STABILITÉ DES ÉQUIPES - ÉCOLES	338 201 \$	289 171 \$	421 985 \$	67%
M 15148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES	126 189 \$	72 172 \$	98 366 \$	49%
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE	259 682 \$	- \$	53 302 \$	21%
M 15171	SURVEILLANCE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE	193 875 \$			
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir	65 807 \$			
		TOTAL	1 000 811 \$	1 824 816 \$	150%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2023-2024	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	6 810 849 \$		351 216 \$	6%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS	337 380 \$			
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	670 089 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	182 395 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	695 285 \$			
M15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES	2 848 432 \$			
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020				
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves	2 077 258 \$			
M 15022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE				
M 15028	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉES ET SÉCURITAIRES				
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS				
M 18014	MAO - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE	126 336 \$		26 831 \$	21%
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	172 974 \$		60 308 \$	35%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE	853 279 \$		180 110 \$	21%
M 15051	FRANCISATION	117 585 \$		10 423 \$	9%
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	158 676 \$		57 549 \$	24%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	232 393 \$		36 591 \$	16%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	43 789 \$		(6 749) \$	-15%
M 15186	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	285 629 \$		138 916 \$	49%
M 15021	SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE (TUTORAT) VOLET 1	425 573 \$		133 438 \$	31%
M 15026	PLAN DE RATTRAPAGE MEO ¹	2 099 680 \$		407 981 \$	19%
M 15024	AIDE AUX PARENTS	34 287 \$		20 431 \$	60%
M 15231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE	458 756 \$		57 478 \$	13%
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN	45 912 \$		2 129 \$	5%
M 11022	VOLET PARENT	30 912 \$			
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)	15 000 \$			
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
		TOTAL	11 111 943 \$	11 111 943 \$	100%

¹ La mesure 15026 ajout d'enseignant spécialiste au préscolaire a été abolie à compter de 2023-2024, et par la suite remplacée par la mesure 15026 Plan de rattrapage MEO

* Les résultats de l'année financière 2023-2024 ne sont pas encore officiels, les états financiers n'étant pas encore été produits et audités.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2022-2023	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	103 378 \$	151 613 \$	145 306 \$	57%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	105 714 \$	67 766 \$	87 404 \$	50%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	41 714 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	31 882 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	32 118 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHDA	521 473 \$	452 891 \$	698 998 \$	72%
M 15379	STABILITÉ DES ÉQUIPES - ÉCOLES	333 649 \$	248 759 \$	282 888 \$	49%
M 15148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES	125 481 \$	61 393 \$	72 171 \$	39%
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE	255 186 \$	- \$	26 442 \$	10%
M 15171	SURVEILLANCE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE	193 694 \$			
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir	61 492 \$			
	TOTAL	1 447 451 \$	1 122 221 \$	1 046 520 \$	14%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2022-2023	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	6 302 660 \$		175 962 \$	3%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS	281 150 \$			
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	850 395 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	189 495 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	667 620 \$			
M15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES	2 760 312 \$			
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020				
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves	1 753 688 \$			
M 15022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	127 000 \$		29 843 \$	23%
M 15029	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉES ET SÉCURITAIRES	112 066 \$		19 045 \$	17%
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS				
M 18014	MAO - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE	69 952 \$		4 086 \$	6%
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	170 201 \$		77 043 \$	45%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE	831 206 \$		(18 519) \$	-2%
M 15051	FRANCSATION	93 450 \$		17 805 \$	19%
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	69 000 \$		16 377 \$	24%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	146 271 \$		8 022 \$	5%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	42 310 \$		(7 550) \$	-18%
M 15186	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	272 356 \$		72 706 \$	27%
M 15021	SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE (TUTORAT) VOLET 1	528 693 \$		132 373 \$	25%
M 15026	AJOUT D'ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE	133 949 \$		17 122 \$	13%
M 15024	AIDE AUX PARENTS	33 472 \$		18 298 \$	55%
M 15231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE	333 877 \$		7 442 \$	2%
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN	35 930 \$		(2 872) \$	-7%
M 11022	VOLET PARENT	20 930 \$			
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)	10 500 \$			
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
	TOTAL	13 072 546 \$		175 962 \$	1%

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2021-2022	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	101 714 \$	167 241 \$	151 600 \$	56%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	105 309 \$	69 753 \$	67 554 \$	39%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	43 300 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	30 880 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	31 119 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHDA	456 022 \$	183 771 \$	452 891 \$	71%
M 15379	STABILITÉ DES ÉQUIPES -ÉCOLES	348 463 \$	- \$	251 801 \$	72%
M 15148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES	114 126 \$	- \$	61 393 \$	54%
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE	237 136 \$	- \$	(21 681) \$	-9%
M 30028	SURVEILLANCE	178 618 \$			
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir	58 518 \$			
	TOTAL	2 564 974 \$	1 316 994 \$	1 247 980 \$	49%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2021-2022	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	5 952 259 \$		241 914 \$	4%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS	204 576 \$			
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	637 847 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	182 982 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	657 807 \$			
M15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES	2 655 879 \$			
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020				
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves	1 613 168 \$			
M 15022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	118 000 \$		14 432 \$	12%
M 15029	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉES ET SÉCURITAIRES	133 131 \$		18 310 \$	14%
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS				
M 18014	MAO - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE				
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	127 686 \$		73 784 \$	58%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE	795 076 \$		81 378 \$	10%
M 15051	FRANCSATION	26 801 \$		(342) \$	-1%
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	53 046 \$		2 125 \$	4%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	138 029 \$		16 025 \$	12%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	41 906 \$		(7 483) \$	-18%
M 15186	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	261 877 \$		158 493 \$	61%
M 15021 ¹	SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE (TUTORAT) VOLET I	414 889 \$		47 097 \$	11%
M 15026	AJOUT D'ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE	113 638 \$		16 309 \$	14%
M 15024	AIDE AUX PARENTS	31 441 \$		17 886 \$	57%
M 15231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE	318 066 \$		13 657 \$	4%
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN	25 774 \$		(11 220) \$	-44%
M 11022	VOLET PARENT	14 774 \$			
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)	11 000 \$			
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
	TOTAL	13 500 000 \$	1 316 994 \$	1 247 980 \$	9%

¹ En 2021-2022, la mesure 30393 Tutorat est remplacée par la mesure 15021 Soutien à la persévérance

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2020-2021	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	100 019 \$	103 031 \$	167 240 \$	82%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	100 163 \$	77 056 \$	121 055 \$	68%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	40 532 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	29 705 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	29 925 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHDA	184 093 \$	169 890 \$	183 771 \$	52%
M 16379	STABILITÉ DES ÉQUIPES - ÉCOLES				
M 16148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES				
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE				
M 15171	SURVEILLANCE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE				
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir				
		101711	301273	400773	14%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2020-2021	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	3 815 517 \$		127 646 \$	3%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	617 131 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	192 054 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	806 504 \$			
M 15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES	2 399 828 \$			
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020				
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves				
M 15022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	107 500 \$		40 378 \$	38%
M 15029	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉES ET SÉCURITAIRES	76 588 \$		8 551 \$	11%
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS				
M 18014	MAD - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE				
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	117 548 \$		69 622 \$	59%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE	495 858 \$		311 900 \$	63%
M 15051	FRANCISATION				
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	50 418 \$		744 \$	1%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	131 567 \$		9 985 \$	8%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	38 288 \$		(6 829) \$	-17%
M 15186	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	246 926 \$		193 054 \$	74%
M 30393	ALLOCATION PROTÉGÉE POUR LE TUTORAT	65 716 \$		5 303 \$	8%
M 15026	AJOUT D'ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE	87 493 \$		16 180 \$	18%
M 15024	AIDE AUX PARENTS	29 878 \$		23 294 \$	78%
M 15231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE	304 624 \$		21 376 \$	7%
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN	201 488 \$		(2 250) \$	-1%
M 11022	VOLET PARENT	11 738 \$			
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)	11 000 \$			
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS	178 752 \$			
		101711	1280196	1280196	14%

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2019-2020	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	99 004 \$	93 687 \$	103 030 \$	53%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	97 409 \$	49 591 \$	77 057 \$	52%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	38 363 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	29 414 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	29 632 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHDA	213 886 \$	132 535 \$	169 888 \$	49%
M 15378	STABILITÉ DES ÉQUIPES -ÉCOLES				
M 15148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES				
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE				
M 15171	SURVEILLANCE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE				
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir				
		1071	132 535	77 057	52%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2019-2020	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	3 281 591 \$		83 935 \$	3%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	583 867 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	164 415 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	562 375 \$			
M15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES	1 970 934 \$			
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020				
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves				
M 15022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE				
M 15029	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉES ET SÉCURITAIRES				
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS				
M 18014	MAO - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE				
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	1 201 \$		205 \$	17%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE	216 621 \$		81 464 \$	38%
M 15051	FRANCISATION	19 833 \$		3 205 \$	16%
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	42 562 \$		7 485 \$	18%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	130 717 \$		18 744 \$	14%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	44 561 \$		5 339 \$	12%
M 15186	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL	243 676 \$		166 164 \$	68%
M 30393	ALLOCATION PROTÉGÉE POUR LE TUTORAT				
M 15026	AJOUT D'ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE				
M 15024	AIDE AUX PARENTS	21 187 \$		18 092 \$	85%
M 15231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE	302 889 \$		78 389 \$	26%
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN				
M 11022	VOLET PARENT				
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)				
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
		1071	204 835	164	16%

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION :

Sommaire des surplus/déficits pour les principales mesures protégées et décentralisées dans les établissements de la FGJ

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

MESURE	ALLOCATIONS REPORTABLES	ALLOCATION 2018-2019	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
S/O	PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT	95 616 \$	101 452 \$	93 687 \$	48%
REGROUPEMENT	PLANS D'INTERVENTION	95 498 \$	44 216 \$	49 529 \$	35%
M 15320	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	37 387 \$			
M 15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	28 945 \$			
M 15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	29 160 \$			
M 15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES EHDAA	291 831 \$	131 381 \$	132 537 \$	31%
M 16379	STABILITÉ DES ÉQUIPES -ÉCOLES				
M 16148	SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES				
REGROUPEMENT	SURVEILLANCE				
M 15171	SURVEILLANCE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE				
S/O	Ajout du budget central pour combiner à la surveillance matin/soir				
	TOTAL	4 224 516 \$	1 710 216 \$	2 514 300 \$	52%

MESURE	ALLOCATIONS NON REPORTABLES	ALLOCATION 2018-2019	SURPLUS REPORTÉ	RÉSULTAT	PART NON UTILISÉE (en %)
REGROUPEMENT	OFFRE GLOBALE DE SERVICES AUX ÉLÈVES	2 482 516 \$		(12 029) \$	0%
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
M 15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT	335 749 \$			
M 15014	ÉTUDES DIRIGÉES AU SECONDAIRE	69 350 \$			
M 15015	RÉUSSITE EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHS AU PRIMAIRE	270 175 \$			
M 15025	SEUIL MINIMAL DE SERVICES POUR LES ÉCOLES				
S/O	REGROUPEMENT DE MESURES 15020	1 807 241 \$			
S/O	Ajout du budget central pour la bonification des services aux élèves				
M 16022	BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE				
M 15029	COURS D'ÉCOLE VIVANTE, ANIMÉS ET SÉCURITAIRES				
M 15170	INITIATIVE DES ÉTABLISSEMENTS	182 704 \$		(2 652) \$	-1%
M 18014	MAO - SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE				
M 15012	AIDE ALIMENTAIRE	1 299 \$		1 290 \$	99%
M 15028	ACTIVITÉS PARASCOLAIRE AU SECONDAIRE				
M 15051	FRANCISATION	36 225 \$		(3 911) \$	-11%
M 15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE!	40 895 \$		(1 795) \$	-4%
M 15103	PLAN D'ACTION SUR LA LECTURE	100 656 \$		9 262 \$	9%
M 15082	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	51 283 \$		3 959 \$	8%
M 15188	SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL				
M 30393	ALLOCATION PROTÉGÉE POUR LE TUTORAT				
M 16026	AJOUT D'ENSEIGNANT SPÉCIALISTE AU PRÉSCOLAIRE				
M 16024	AIDE AUX PARENTS				
M 16231	ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE				
REGROUPEMENT	MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN				
M 11022	VOLET PARENT				
M 11024	ACQUISITION DE MATÉRIEL (ACHATS DÉCENTRALISÉS)				
M 11023	RESSOURCE ADDITIONNELLE EN MATERNELLE 4 ANS				
	TOTAL	2 482 516 \$		(12 029) \$	0%